



ARRÊTÉ N° 119/2026

Circulation Alternée par Panneaux Rue Du Val Le 24 Aout 2026

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise LABORATOIRE CBTP en date du 29 juillet 2026 de réguler la circulation rue du Val pour la réalisation de sondages géotechniques.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux concernant la réalisation de sondages géotechniques, la circulation sera alternée par panneaux B15 et C18 rue du Val le 24 Aout 2026.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise LABORATOIRE CBTP.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise LABORATOIRE CBTP.

Fait à QUÉVERT, le 30/07/2026

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

Publié le 31 juillet 2026.

